

Prêt entre bibliothèques

Le service du Prêt entre Bibliothèques (PEB) permet d'obtenir des documents français et étrangers qui ne sont possédés ni par la

[Bfm \(https://catalogue-koha-bfm.limoges.fr/\)](https://catalogue-koha-bfm.limoges.fr/)

ni par la

[Bibliothèque universitaire de Limoges \(https://www.unilim.fr/scd/\)](https://www.unilim.fr/scd/)

COMMENT FAIRE UNE DEMANDE DE PEB ?

L'accueil des lecteurs souhaitant bénéficier de ce service, ainsi que le prêt et le retour des documents ayant fait l'objet d'un PEB, s'effectuent uniquement à l'accueil du pôle sciences à la Bfm Centre-ville.

Ce service vous permet de faire venir

- › Un livre, une thèse, un mémoire, un numéro de revue
- › Un chapitre de livre, un article de revue

Dès réception l'utilisateur est contacté par téléphone ou par mail.

CONDITIONS :

C'est l'établissement prêteur qui fixe les conditions du prêt du document (consultation sur place ou prêt à domicile) ainsi que la durée de mise à disposition du document.

URL de la page : https://bfm.limoges.fr/bfm-pratique/pre-entre-bibliotheques?is_pdf=true&is_pdf=true

Les reproductions partielles de documents (articles de revues, chapitres d'ouvrages...) sont obtenues sous forme de photocopies.

TARIFS :

Le recours à ce service nécessite une participation aux frais :

- > Prêt d'un ouvrage : 6 € par titre
- > Photocopies : 0,10 € par page

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter l'équipe du PEB :

bfm.peb@limoges.fr



Bibliothèque
francophone
multimédia
de Limoges

UN SITE LIMOGES.FR



LIMOGES.fr
ARTS DU FEU
ET INNOVATION